

LE JOURNAL
DU
LOT
1867

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 46 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont r e cus
à Cahors au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 18 Septembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 16 septembre.	69 45	98 25
Du 17.....	69 25	98 05
Du 18.....	69 15	98 »»

BULLETIN.

Une dépêche de Genève, 13 septembre, nous apprend que le siège du comité du congrès de la paix est transféré de Genève à Berne.

Le programme des résolutions dont il se propose de poursuivre la réalisation a été adopté, en dehors de l'élément genevois.

La première réunion du congrès se tiendra à Manheim (grand duché de Bade).

Le calme est revenue à Genève. Les membres du congrès partent dans toutes les directions.

Nous trouvons au *Moniteur* un rapport adressé à l'Empereur par le ministre de la guerre sur l'indemnité à accorder aux officiers généraux et autres.

On tracasse vraiment trop M. de Bismark sur quelques points du pays allemand. Ainsi, les négociants de Francfort, sommés de payer les 30 millions de l'impôt forcé qui leur a été demandé l'année dernière, ont déclaré qu'ils ne donneraient pas un florin, mais se mettraient tous en faillite si le gouvernement prussien y mettait trop d'insistance. Que va faire M. de Bismark ? Vaut-il faire vendre les meubles des récalcitrants, et peupler leurs foyers de garnisaires ? Il en est bien capable. Ce serait héberger et nourrir à peu de frais un bataillon d'infanterie.

Il serait question de donner aux duchés de l'Elbe une constitution provinciale communale.

Une contravention postale vient d'être, assurément, conclue entre la Prusse et les Etats-Unis. Les petites conventions entretiennent les amitiés.

Une lettre de Bade annonce que le général Prim, qui a seulement traversé Genève, est arrivé dans la cité chère aux touristes, où il se

propose de passer le reste de la saison. En même temps nous apprenons de Paris que les émigrés espagnols se sont formés en comité pour juger la conduite du chef invisible de l'insurrection de Catalogne.

Les pronunciamientos ne sont pas si bien finis dans la péninsule que le gouvernement à Madrid et les autorités dans les provinces ne soient obligés à prendre des mesures précautionnelles. Voici, par exemple, un ordre du jour du capitaine-général de la Castille dont on peut induire que la soumission des insurgés n'est pas complète :

Art. 1. — Les révoltés qui, ayant pris part à la dernière révolte qui a eu lieu à Béjar, se présenteront à une autorité légitime quelconque, dans le délai de trois jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, demeureront exempts de toutes les peines qu'ils pourraient avoir encourues pour le délit en question.

Art. 2. — Ceux qui seront arrêtés après l'expiration du délai accordé par l'article précédent, seront jugés brièvement et sommairement par le conseil de guerre ordinaire et on leur appliquera dans toute leur rigueur les peines mentionnées dans les ordonnances et dans les règlements de l'armée.

Art. 3. — Les délits ordinaires commis par les révoltés quelle que soit leur connexité avec les délits politiques, demeurent exclus des bénéfices de la présente grâce, à l'effet de quoi est laissée libre et indépendante sous ce rapport l'action des tribunaux compétents.

Pour la première fois, la réquisition militaire va fonctionner dans la Vénétie. Les opérations du tirage au sort commenceront le 3 octobre. Les séances pour la visite définitive et l'enrôlement des conscrits commenceront le 7 novembre et se termineront le 16 décembre.

Les nouvelles de Rome sont tout à fait rassurantes quant aux projets des mazziniens et des garibaldiens. On avait beaucoup jase sur une prétendue démonstration organisée à la fois, disait-on, à Rome et sur la frontière pour l'anniversaire de l'entrée de Garibaldi à Naples. Le voyage du général à Genève n'était qu'une feinte pour endormir la vigilance du gouvernement pontifical, de l'Italie et de la France. Les soldats de Pie IX allaient être écrasés ; l'armée italienne n'oserait pas faire feu sur des frères, et la France, bon gré malgré, fermerait les yeux.

Or, jamais journée n'a été plus tranquille que l'anniversaire en question. Ce qui prouve, du reste, qu'à Rome on ne partage pas les alarmes des uns et qu'on se rit des menaces des autres,

La faim aussi se faisait sentir dans ce petit estomac. Oh ! c'est alors qu'il se mit à déplorer la funeste idée qu'il avait eue de dénicher les petits chardonnerets.

— Ah ! disait-il avec raison, si je n'avais pas déniché ces oiseaux, le garde ne m'aurait pas poursuivi ; je ne me serais pas enfui à travers les bois, sans savoir où j'allais ; je ne me serais pas égaré, et au lieu d'être en ce moment sur cet arbre avec cette méchante bête au-dessous de moi, je serais tranquillement dans mon petit lit !

Il se fit ensuite en lui-même toutes sortes de bonnes leçons pour l'avenir, puis la fatigue augmentant, il se laissa glisser tout doucement sur la butte, où il s'assit.

La lune vint à se cacher bientôt. Les nuages s'amoncelèrent et une pluie fine commença à tomber. Elle augmenta rapidement et la clairière ne fut bientôt plus qu'un lac.

L'enfant était à l'abri sous les branches du chêne et s'en réjouissait. Par la même raison, le loup ne quittait pas sa place.

Il arriva ce qui arrive toujours en pareille circonstance, c'est que les feuilles qui ont reçu la pluie s'inclinent sous le fardeau et le déversent sous elles. Bientôt l'enfant fut inondé et plus mouillé que s'il s'était tenu hors de l'arbre. L'eau tombait sur lui par larges gouttes et filtrait le long des branches et du tronc. Le loup lui-même se leva pour chercher un refuge. Il aperçut alors l'enfant sur la cabane et se rapprocha.

L'autre aurait bien voulu gagner les branches autes, mais le bois mouillé glissait dans ses doigts e

c'est que le renfort de dragons et de gendarmes envoyé il y a quelque temps dans la province de Viterbe est rentrée dans la ville Eternelle.

S. M. le Sultan, confirmant ses déclarations antérieures, accorde encore une fois pleine et entière amnistie aux habitants de l'île de Crète. Tous ceux qui, compromis dans les événements, voudront rentrer aujourd'hui dans leurs foyers et y rester tranquilles en remettant leurs armes, jouiront de toute sécurité et protection. Un délai expirant le 20 octobre est accordé aux volontaires étrangers pour quitter l'île à bord des bâtiments étrangers ou ottomans à leur choix, et aucun obstacle ne sera non plus apporté au départ des indigènes qui voudraient s'expatrier avec leurs familles, à l'unique condition de se désintéresser de tout ce qu'ils peuvent avoir dans l'île et de ne pouvoir y retourner sans autorisation du gouvernement impérial.

En présence de l'acte généreux et habile de S. M. Abdul-Azis, il est à espérer que la tranquillité va se rétablir complètement dans l'île. A deux conditions toutefois : d'abord que nulle ingérence, ostensible ou mystérieuse, ne fera obstacle à la réconciliation des Crétois et des Turcs, ensuite que le gouvernement du Sultan réalisera les améliorations promises aux Chrétiens. Son intérêt d'accord avec la justice, le lui commande.

D'après le dernier courrier américain, les nègres du Texas nord auraient quitté leur travail pour se mettre en campagne. Ils sont en train de s'armer et ils menacent de s'emparer de l'administration des localités.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Genève, 12 septembre.

Un banquet a réuni aujourd'hui les membres du Congrès.
On a signé une Adresse au Président.
M. Berni, a proposé un toast à l'hospitalité genevoise.

Un autre toast a été porté à la Concorde.
M. Jolissaint est reparti pour Berne.

Genève, 13 septembre.

Le siège du comité du Congrès de la paix est

à chaque effort les feuilles secouées lui versaient des milliers de gouttes d'eau qui l'aveuglaient. Il lui était impossible de se tenir debout sur la cabane détrempée par la pluie ; il fut contraint de se rasseoir pour ne pas tomber à terre.

Alors deux ruisseaux de larmes s'échappèrent de nouveau de ses yeux. Le loup le regardait toujours !

Dans ce grand malheur il pensa à sa mère qui lui avait dit souvent : « — Il y a dans le ciel, mon fils, un Dieu pour les enfants, » — mais il ne connaissait aucune prière et cependant il aurait voulu prier.

— Mon Dieu ! commença-t-il en joignant les mains.

Et le loup le regardait toujours !

— Délivrez-moi, mon Dieu, dit-il, et je vous prierai chaque soir et chaque matin ; j'irai à l'école du village, j'apprendrai à lire et j'irai à l'église.

Le loup s'approcha encore !

— Faites que je ne moure pas, et tous les jours j'irai porter une couronne de fleurs à la sainte Vierge qui est dans le bois et que je ne regardais jamais en passant.

Et le loup approchait toujours !

— Mon Dieu, sauvez-moi de ce vilain loup qui veut me manger, et je ne ferai plus de mal aux petits oiseaux, je ne prendrai plus de nids !

Et ses larmes coulaient, et le loup s'était dressé devant la cabane, et le regardait avec des yeux flamboyants.

La pluie avait cessé. L'enfant leva les mains au-dessus de sa tête en regardant le ciel avec la prière du cœur plus forte et plus vraie que toutes les prières.

transféré de Genève à Berne. Le programme a été adopté en dehors de l'élément genevois.

Madrid, 13 septembre.

Une ordonnance du Gouverneur militaire, invite les personnes qui possèdent des armes sans autorisation à les livrer dans un délai de trois jours, sous peine d'être traitées comme rebelles.

L'ordre rappelant en service actif les soldats en congé, a été contremandé.

Constantinople, 16 septembre.

Le général Ignatieff et le grand-duc Michel sont arrivés. — On assure que des troubles ont éclaté en Epire et en Thessalie, où de grands préparatifs d'insurrection avaient été faits.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* annonce la dissolution du Congrès de la paix ; puis il ajoute, sous la signature de M. Edouard Simon :

« Garibaldi est parti au plus vite sans attendre qu'une ovation d'adieu complétât les démonstrations chaleureuses qui avait signalé son arrivée. Il s'est trouvé quelques orateurs pour relever les attaques contre la Papauté et la monarchie. Mais, en somme, cette réunion était déjà jugée ; il n'était plus douteux pour personne que derrière les rares apôtres de la paix universelle se cachaient les partisans de la propagande révolutionnaire.

» Or, comme le camp de la démagogie renferme plus de généraux que de soldats, il est arrivé qu'on n'a pu tomber d'accord sur aucun point et que le Congrès de la paix ne présentait plus que le spectacle de la discorde et des haines de parti.

» C'est le parti dominant de la localité qui a mis fin à ces tristes débats. »

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. David.

« Nous ne savons pas de quel droit un parti, quel qu'il soit, a pu se permettre cette petite parodie du 18 brumaire, et nous comprenons que le président ait éprouvé le besoin de protester. Comment finira cet imbroglio ? Espérons qu'il se trouvera dans la ville de Genève quelques partisans de la guerre assez convaincus pour rétablir l'harmonie entre de trop bouillants amis de la paix. »

FRANCE.

La France nous apprend que « c'est décidément à Genève que le général Prim s'est re-

Le loup bondit, et l'enfant voulant l'éviter chancela, perdit l'équilibre et tomba.

Il poussa un cri de terreur, le loup un rugissement de joie. L'enfant était perdu !

Qui pourrait dire ce qui se passe dans l'âme durant cette seconde qui précède la mort évidente, inévitable !

Soudain, un aboiement se fit entendre, et un chien, rapide comme la foudre, s'élança dans le carrefour. L'enfant avait reconnu la voix, et retrouva son courage.

— A moi ! Médor, a moi ! s'écria-t-il.

Le loup s'était retourné pour faire face à l'agresseur.

Durant dix minutes, on n'entendit dans la clairière qu'un bruit de hurlements, d'aboiements, entremêlés de cris de rage. On ne voyait que deux corps agiles bondissant s'évitant, se joignant en roulant ensemble dans la boue.

L'enfant, naturellement et comme poussé par cette pensée de tout être en danger qui reporte tout à Dieu, s'était laissé glisser à genoux.

Enfin, un dernier effort s'opéra chez les combattants ; il y eut un cri suprême qui s'envola dans l'air, et des deux animaux, un seul se releva.

Il s'avança vers le petit toujours agenouillé.

C'était le chien !

L'enfant le prit par le coup et l'embrassa. Le noble animal pleurant de joie et lui léchait la figure. Il était couvert de boue et de sang, mais il était vainqueur.

En ce moment le jour commença à paraître au-dessus de la cime des arbres, et l'oiseau matinal se prit à chanter sa chanson.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 18 septembre 1867.

PETIT DRAME DANS LES BOIS

Par M. Adolphe Villiers.

Correspondance littéraire Favre. — Reprod. interdite.

Le loup, voyant sa proie lui échapper, s'était élan- cé rugissant. D'un bond furieux il était arrivé sur la cabane, mais le toit en terre était arrondi, le quadrupède tourna, glissa et se renversa lourdement sur le sol. L'enfant était sauvé, mais tout danger n'était pas complètement éloigné. Le loup se releva et tourna autour de l'arbre longtemps, et lorsqu'il vit qu'il ne pouvait atteindre sa proie, il se coucha au pied du chêne.

Descendre était donc impossible, car le loup ne dermail pas, il guettait. L'enfant était donc prisonnier dans son arbre.

Sa position, d'abord fatigante, devint bientôt insupportable. Au bout d'une heure, il ne pouvait plus tenir en place sur sa branche ; il descendit sur la plus basse qui était aussi la plus forte. A ce mouvement, le loup avait dressé l'oreille.

L'enfant grelottait de froid et tombait de lassitude

tiré, après avoir franchi la frontière franco-espagnole du côté de Perpignan. On nous assure, poursuit M. Escudier, que le général prépare dans sa nouvelle retraite, un manifeste qui aura pour objet d'expliquer à ses amis pourquoi il ne les a pas suivis sur le terrain de l'insurrection. C'est bien le moins qu'il puisse faire pour consoler les malheureux insurgés qui ont eu la chance d'échapper aux balles des soldats de la reine. »

SIÈCLE.

On lit dans le *Bulletin du Siècle*, sous la signature de M. Emile de la Bédolère :

« Un des résultats certains de l'entrevue de Salzbourg, c'est la translation à St-Denis de la dépouille mortelle du duc de Reichstadt. L'évêque d'Arras, premier aumônier de l'Empereur et deux prêtres du clergé de la chapelle des Tuileries accompagneront la députation des dignitaires chargés de recevoir de l'Empereur d'Autriche le cercueil du fils de Napoléon 1^{er} et de Marie-Louise. »

LE MONDE.

Le *Monde* contient les détails suivants, sous la signature de M. Ravelet :

« A la nouvelle de l'arrivée de Garibaldi et des fêtes qu'on préparait en son honneur, Mgr Mermillod avait fait lire en chaire un avis très court pour recommander aux catholiques de se tenir en dehors de toute manifestation qui serait une injure à la foi catholique et au vicar de Jésus-Christ. Mais les catholiques ne se sont pas contentés de s'abstenir. Indignés des invectives vomies contre la Papauté, ils se sont levés et ont protesté solennellement contre les outrages faits à la religion et à l'Eglise. Leur protestation a été affichée dans tous les quartiers de la ville. Ils ont de plus, fait une adresse, à M. Mermillod pour affirmer hautement leur amour filial envers le Souverain Pontife et leur dévouement invincible à l'Eglise. »

Il est permis de croire que cette attitude d'une partie de la population genevoise n'aura pas peu contribué à l'échec du congrès. Les genevois n'auront pas à s'en plaindre car c'était le seul moyen de détourner la foudre. Ce ne serait pas la première fois que les catholiques, accusés d'être les ennemis de la liberté, auraient sauvé celle de leur pays. »

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance particulière.

Genève, 12 septembre 1867.

Le Congrès de la paix prend de plus en plus des allures auxquelles nos habitudes suisses nous ont peu accoutumés; et si les citoyens d'autres pays, parce qu'ils se trouvent dans un pays libre, éprouvent le besoin de dire tout ce qu'ils ont sur le cœur, il est évident que la plus simple convenance et même le bon goût le plus ordinaire, aurait dû suffire pour empêcher certaines manifestations qui ont vivement froissé l'immense majorité de notre population. Doctrines économiques, doctrines politiques, foi religieuse; on a fait litière de tout, et ce ne sont pas deux ou trois orateurs seulement, c'est presque toute une petite coterie d'orateurs, se succédant les uns aux autres à la tribune, pour y étaler les professions de foi les plus hasardées, parfois les plus extravagantes et faire de notre pays un champ de discorde, et du Congrès de la paix une arène ouverte aux discussions les plus violentes. La séance d'hier n'a pas fait faire un pas à la question, et à vrai dire, sur vingt orateurs qui ont pris la parole, il en est trois ou quatre à peine qui aient paru se rappeler l'objet qui a servi de prétexte pour rassembler à Genève, des représentants de presque tous les pays de l'Eu-

Il fallait voir le chien et l'enfant !

Ils allaient tous deux, heureux et fiers, l'un près de l'autre, comme deux amis; l'enfant fier d'avoir passé la nuit en danger et d'avoir bravé le péril sans trop faiblir; le chien heureux tout simplement d'avoir sauvé la vie à son jeune maître.

La solitude des bois a ses drames; il en est ainsi dans chaque coin du monde où Dieu a jeté une de ses créatures.

FIN.

LA RUE. — Sommaire du n° 16.
La Rue, 16^e numéro, Jules Vallés. — Quand les étudiants sont partis, Francis Enne. — L'orphelin de Potin-larriente, E. Mary. — Si j'ose m'exprimer ainsi, E.-A. Garnier. — Une noce en Puisaye, G. Puissant. — Paris inconnu : Les Fileurs, A. de Starnir.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 342^e livraison
Voyage à la Nouvelle-Calédonie, par M. Jules Garnier, ingénieur civil des mines 1863-1866. — Texte et dessins inédits.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :
Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;
Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

rope. La plupart des discours, disons-le pour n'avoir plus à y revenir, se composent de trois parties, l'une théorique et souvent violente; une seconde, fort courte et qui a la prétention d'être pratique; la troisième est le refrain obligé à Garibaldi, qui finirait par rendre ridicule l'éminent patriote, si l'on ne savait combien il estime peu lui-même les éloges outrés parfois absurdes ou impies qu'on lui inflige à bout portant. Avant-hier encore, on l'appelait « un second Jésus-Christ dont il est au milieu de nous la vivante image et le vivant portrait ! »

Les doctrines sociales ont eu leurs représentants, et nous ne nous plaindrons pas qu'en leur ait donné la parole, car elles ont valu au Congrès l'énergique et brillante réplique de M. Chandey, de Paris; mais on était bien loin du sujet de la paix, et l'on ne peut que regretter, que, sous des formes diverses, tant d'orateurs plus ou moins distingués ne puissent pas réussir à rester dans la question.

Nous en dirons autant de l'éternel refrain que la moitié des orateurs se croient obligés de reprendre contre la papauté. Ils se font illusion s'ils s'imaginent que, parce qu'ils sont dans « la Rome protestante » des manifestations de ce genre doivent nous être particulièrement agréables. Français, Allemands ou Italiens, ils ont en général si peu l'idée de la liberté que trop souvent ils la font consister dans la négation de la liberté d'autrui, et les cris frénétiques dont une partie de l'assistance salue ses déclamations les trompe sur la vraie opinion publique de notre pays. Un orateur italien, en particulier à tellement dépassé toutes les bornes que la grande majorité de l'assemblée a dû protester; c'étaient les genevois, les Suisses; mais la partie la plus tumultueuse l'a emporté, et l'orateur a pu parler pendant plus de vingt-cinq minutes dans le même sens. M. Ceneri, représentant de l'Union démocratique de Boulogne, a traité le même sujet; mais il l'a fait du moins avec tact et mesure, et s'il a attaqué la papauté comme système politique, il a soigneusement réservé le côté religieux, en général et la liberté de conscience en particulier.

Nous ne reviendrons probablement plus sur ce sujet (du moins dans cette forme), mais nous sommes heureux de constater que les suisses se sont tous montrés de vieux enfants de la république, fidèles à leur drapeau et unanimes à rappeler au respect de la liberté des cultes ceux qui croyaient pouvoir, au nom de la liberté, fouler aux pieds la plus précieuse de toutes, celle de la conscience. Au milieu d'une de ces tempêtes que la voix énergique du président, M. Jolissaint, a eu quelquefois de la peine à dominer, on entendait ces cris adressés à l'orateur : Vive la liberté de conscience ! Eh bien, des Français catholiques s'étonnaient de voir des protestants genevois ne pas s'unir à eux pour maudire le catholicisme. C'est que l'usage de la liberté nous a habitués à la respecter chez tous. Pour nous du moins il n'y a pas de pires despotes que ces libéraux irréligieux qui nous arrivent ici de partout, prêts à nous apprendre à vivre, et tout disposés à nous offrir des leçons dont, grâce à Dieu, nous n'avons que faire.

Pour en finir avec les sujets désagréables, et nous ne nous proposons pas d'en épuiser la trop longue nomenclature, nous citerons encore le discours d'un délégué de Paris. Cet orateur se croyait sans doute transporté dans un club de 1848 : il n'a proposé rien moins au Congrès de la paix que « d'infliger une fustigation au nom de Napoléon 1^{er}, comme étant le plus grand malfaiteur du siècle. » Les cris : *A la question !* Se sont fait entendre, auxquels d'autres se sont joints : *A la salle de police ! C'est un échappé de Charenton !* Ce jeune homme a fini par quitter la tribune; il en était temps.

Pendant une espèce d'accalmie, M. Barni, au nom de la réunion générale du comité directeur, a proposé de réunir en une seule les deux questions du programme et il a donné lecture des considérants et des propositions auxquels on s'était arrêté. Nous n'en avons pas le texte, mais ce qui nous a le plus frappé dans cette lecture, c'est ce fait qu'il serait formé à Genève un comité central permanent, siégeant à Genève, chargé de faire appel aux associations déjà existantes ou à créer, et de provoquer soit à Genève, soit en d'autres pays, des associations et des réunions publiques, en vue de propager les saines idées, etc.

La coupe était pleine. M. Amédée Roget s'est élancé à la tribune, et, sans approuver ni désapprouver cette nouvelle rédaction, qui peut être grosse de complications de tous genres, il a déclaré, au nom des délégués suisses, et ceux-ci n'avaient pris aucune part à l'élaboration de ce nouveau programme. Il a continué en ces termes : « A cette déclaration, je joins ma démission de membre de ma délégation suisse; d'abord pour des motifs personnels, parce que seul, sans MM. Wessel et Fazy, je ne pourrais exercer une influence suffisante; ensuite, pour une question de principe, parce que dans cette assemblée avec le but de laquelle nous sympathisons complètement, il y a eu tant de questions étrangères au sujet abordé, tant de redondance de paroles, que moi et plusieurs de mes collègues, nous finissons par craindre que ce Congrès ne puisse pas aboutir. Nous sommes tous des amis de la liberté, mais nous avons vu des opinions tellement excentriques se faire jour, que nous ne voyons pas ce qu'il peut en sortir. C'est pour ce motif, et pour d'autres encore, que nous avons en outre proposé qu'il n'y eût pas de votations sur des questions de principes, et nous demandons que cette proposition subsidiaire soit discutée simultanément avec les propositions du programme. »

En somme, on peut le voir, la séance ne marchait pas; c'était le troisième jour; il y avait peut-être encore quarante orateurs inscrits, et déjà l'assemblée fatiguée demandait la clôture. Elle a été repoussée à une faible majorité, et la séance a continué. Nous regrettons, vu l'heure avancée de devoir nous borner à la simple mention d'un excellent discours prononcé par M. l'avocat Du Pasquier, de Neuchâtel. Ce discours, interrompu par de fréquents applaudissements, a relevé enfin le drapeau, si souvent foulé aux pieds depuis trois jours, de la religion, de la morale et de la liberté; l'orateur, en rappelant qu'on avait tout attaqué, depuis Dieu jusqu'aux lois humaines, a montré que ce n'était pas avec cette absence de principes que l'on parviendrait à rien fonder de durable.

« La liberté ne suffit pas, il faut encore la moralité, » a-t-il dit, et les représentants, de ce faux libéralisme qui voudrait s'implanter chez nous, ont accueilli par des ricanelements cette vérité qui nous paraît, à nous autres suisses, d'un ordre si élémentaire. Nous remercions M. Du Pasquier de ce qu'il a franchement arboré le drapeau spiritualiste.

Il a conclu en demandant (nous abrégions) : 1^o Une puissante organisation des amis de la paix; 2^o une étude approfondie des causes qui peuvent amener la guerre, des maux qu'elle entraîne, des moyens de les atténuer et d'en prévenir le retour; 3^o la vulgarisation de ces notions, un appel continu aux sentiments naturels de justice et d'intérêt bien entendu; 4^o le développement graduel et continu de l'opinion publique en faveur de la paix; 5^o enfin, des manifestations puissantes, mais toujours légales, de cette opinion, toutes les fois qu'un conflit surgira à l'horizon.

Nommons encore M. le lieutenant-colonel fédéral français d'Erlach, qui, dans un discours très spirituel et très vivement applaudi, a revendiqué les souvenirs de la patrie, et a rappelé aux étrangers qui étaient là nos pères qui s'agenouillaient devant Dieu au moment de la bataille, sans s'inquiéter des moqueries des incrédules, et la bannière fédérale, la croix blanche sur le fond rouge, qui prouve que la foi chrétienne, en Suisse du moins, n'est pas encore de ces choses dont nous rougissons.

Ces protestations de la foi publique, ne sont pas les seules qui aient été faites dans cette séance; nous croyons savoir que M. le président a reçu deux lettres adressées à l'assemblée, desquelles pour des motifs que nous ne connaissons pas, il n'a pas donné lecture : l'une est signée, dit-on, par quelques catholiques, au nom de leur foi outragée; l'autre par quelques protestants au nom du christianisme bafoué par plusieurs orateurs avec l'approbation d'une partie de l'Assemblée.

En résumé, cette séance n'a fait qu'ajouter aux appréhensions que les deux premières avaient fait naître, et que même avant l'ouverture du Congrès, l'on pouvait concevoir en lisant la liste des personnes dont on annonçait, avec affection, qu'elles viendraient jouer leur rôle à Genève.

P. S. — 10 heures du soir : — A la suite des scènes regrettables qui ont signalé la 3^e séance du Congrès, les adhérents ont cru qu'il convenait de s'entendre en présence d'une manifestation qui menaçait de devenir aussi compromettante pour notre pays. En conséquence, une assemblée populaire, littéralement improvisée, a été immédiatement convoquée pour le soir même, aux fins de s'occuper de cette question.

A huit heures précises, un millier de citoyens de toutes les opinions se pressaient dans la grande salle du front de la Coulouvrenière. Plusieurs orateurs, MM. Degrange, Roget, Fazy, Goly, ont pris successivement la parole pour expliquer le but de cette réunion et la convenance de décharger la responsabilité du peuple genevois en présence des théories qui ont été émises et des tendances dangereuses qui ont faussé le but primitif du Congrès. M. Roget a donné lecture de la déclaration suivante, qui a été adoptée avec d'énergiques acclamations par l'unanimité des assistants :

Considérant la confusion d'idées et le caractère peu pratique du Congrès, cette assemblée exprime le désir que, dans l'intérêt de la paix, de la liberté et de la Confédération Suisse, il ne soit pris aucune détermination dans le Congrès.

« Il a été décidé, en outre, que les adhérents genevois au Congrès s'opposeraient énergiquement à toute résolution dangereuse pour la sécurité et compromettante pour la neutralité de la Suisse, qui pourrait être proposée dans la séance d'aujourd'hui.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous donnons notre pleine et complète adhésion à cette réunion, au sentiment national dont elle s'est si heureusement inspirée.

Pour extrait : A. Layton.

Le *Journal de Genève*, après avoir résumé les discours prononcés dans la 4^e séance par le président, M. Jolissaint, par MM. James Fazy, Wessel, Carteret, et de deux ou trois autres orateurs inconnus, raconte ainsi la fin de cette séance :

« Enfin, M. le président Jolissaint a annoncé, qu'il allait mettre aux voix la question préjudicielle posée par MM. Fazy et Carteret et consistant à écarter de la votation comme inutiles, toutes les questions de principes.

« Une première épreuve ayant été déclarée indécise, la votation par assis et levé a été demandée. A cette seconde épreuve, une majorité que nous affirmons pour notre part, avec les genevois présents à cette séance, avoir été très considérable, s'est manifestée en faveur de la proposition. Cela n'a pas empêché le comité de déclarer que la votation avait eu lieu dans un sens contraire et que la question préjudicielle était écartée.

« Une immense protestation partant de tous les points de la salle a accueilli la déclaration du bureau; au milieu d'un orage de cris, de coups de sonnettes, de bancs cédant sous la pression de la foule, les adhérents genevois ont annoncé qu'ils se retireraient d'un Congrès dans lequel ils n'avaient aucun moyen de faire prévaloir leur incontestable majorité.

« C'est au milieu de ce tumulte que la question principale a été lue et mise aux voix par le bureau. Cette seconde votation a été, comme la précédente, un véritable escamotage. Personne ne savait ce qui se passait, et c'est à peine si trois ou quatre opposants se sont levés pour repousser une proposition contraire à l'opinion des deux tiers de l'assemblée. Cela n'a pas empêché le président de se couvrir en déclarant l'assemblée dissoute et la votation de la dernière proposition parfaitement régulière. Il est inutile de dire que cette déclaration a soulevé de nouvelles et énergiques réclamations.

« Un membre genevois du bureau, M. Roussel, est monté à la tribune, mais il n'a pu obtenir la permission de parler, qu'après avoir détaché de son bras l'insigne de membre du bureau du Congrès. M. Roussel, au milieu de cris ironiques, a déclaré que les membres genevois du comité, avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir, pour écarter les doctrines sociales et qu'ils regrettaient vivement de n'avoir pas réussi.

« Pendant ce temps, M. Jolissaint adressait, nous ne savons de quel droit, aux membres du Congrès, l'invitation de se rendre à Berne pour continuer ses délibérations sur une terre plus hospitalière. Nous ignorons si M. Jolissaint a été autorisé par ses collègues, à faire cette invitation. Mais si cette promesse se réalise, nous n'enverrons pas à nos compatriotes

bernois le plaisir d'assister pendant trois jours, à d'aussi inutiles déclamations.

« Enfin, M. Goly est monté à la tribune pour prier ses concitoyens de se retirer en bon ordre, en respectant les devoirs de l'hospitalité. Cette invitation, fort superflue du reste, puisque personne ne songeait à exercer la moindre pression sur les membres du Congrès, a été la clôture d'une réunion commencée sous de meilleurs auspices, et que la faute de quelques hommes a fait, si promptement et si tristement dégénérer.

« Nous ne regrettons pas, en ce qui nous concerne, le résultat de cette épreuve dans laquelle le bon sens du peuple genevois a fait bonne et complète justice d'excitation, aussi opposée que possible à ses moeurs et à son instinct national. Espérons qu'à l'avenir on saura à quoi s'en tenir et que la révolution européenne ne songera plus à construire ses échafaudages chimériques sur notre sol libre et républicain. »

Pour extrait : A. LAYTON.

Nouvelles du jour

Les nouvelles de Biarritz font connaître que l'Empereur, l'Impératrice et le prince Impérial jouissent d'une santé parfaite. LL. MM. font de fréquentes excursions dans les montagnes. Les étrangers affluent. Si le beau temps continue, la Cour ne quittera pas Biarritz avant le 10 octobre. Chaque jour l'Empereur reçoit de Paris le dossier des affaires à l'état de rapport ou de résolution. L'auditeur chargé du message remporte le soir les pièces approuvées et signées. M. Fould a passé deux jours à la résidence impériale.

Le journal le *Temps* a annoncé, sur la foi d'un correspondant de Berlin, que l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Eugénie rendraient au roi de Prusse la visite que leur a faite S. M. Guillaume 1^{er}. Nous avons les plus sérieux motifs pour démentir cette nouvelle.

— Un grand nombre de notabilités du monde politique et administratif sont partis pour Nantes, afin d'assister à l'inauguration de la statue de M. Billaut.

— D'après des avis transmis à la Halle de Paris, on fait en ce moment de forts achats de céréales dans l'Allemagne du Nord pour le compte de la France. D'autre part, voici ce que mande une correspondance de Londres.

« Il y a en ce moment 68 douaniers uniquement occupés à surveiller le transbordement de céréales qui se fait au port de Londres à destination de France. La quantité totale de ces exportations est estimée à un million de quarters soit 250,000 quintaux; elles proviennent du Nord de l'Europe, et consistent principalement en avoine. »

— Il est question d'armer de revolvers, à la place des fusils actuels, la gendarmerie départementale.

— Lundi 16 septembre, aura lieu l'inauguration des sections de chemins de fer de Montceau-les-Mines à Digois, de Montchanin à Etang et Nevers, et d'Etang à Autun, compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, Bérézowski a obtenu de subir sa peine dans la Nouvelle-Calédonie, il est parti hier pour Toulon, d'où il sera dirigé sur notre établissement pénitentiaire.

— C'est à tort qu'un journal annonce que le prince Napoléon a assisté *incognito* au Congrès de Genève. Le cousin de l'Empereur n'a pas quitté la terre de Prangins.

— Samedi dernier a eu lieu le banquet annuel de la société de secours mutuels des typographes de Paris. Cette réunion n'a été ni moins nombreuse ni moins cordiale que les précédentes. Un bal charmant l'a terminée. Dans les tostes du repas, dans les conversations du bal, il n'a pas été question de politique. La fête ne s'en est que mieux passée. Les typographes parisiens, qui occupent le premier rang parmi les travailleurs comme intelligence, tiennent à l'avoir également pour ce qui regarde la prévoyance et la solidarité.

— Voici une nouvelle intéressante pour nos établissements métallurgiques. Plusieurs usiniers en fait de constructions en fer de Londres proposent d'établir en Espagne trois grands marchés sur le plan de ceux qui existent en France et en Angleterre.

— Indépendamment de la prochaine création en Espagne, de plusieurs établissements métallurgiques, il est question de fonder sur plusieurs points, à Séville notamment, des écoles d'artillerie.

— La *Gazette officielle de Florence* publie une liste de 14 notaires d'Italie révoqués de leurs fonctions pour avoir quitté leur poste pendant le choléra.

— On annonce l'arrivée à Londres de plusieurs officiers autrichiens ayant servi dans l'armée mexicaine.

— D'après une lettre de Nancy, une commande de 80 locomotives pour la Russie a

échappé aux constructeurs belges pour être donnée à l'établissement du Creuzot.

Maitre John Bull s'engageant dans une « expédition lointaine » insuffisamment justifiée contre le roi d'Abyssinie sur un beaucoup de difficultés de l'entreprise. Un journal la ramène ainsi à ses proportions véritables :

« Avec la coopération des nomades arabes, les régiments S khs et les bataillons indiens arriveront facilement sur les hauts plateaux où des cours d'eau nombreux et une végétation abondante leur permettront de se refaire de leurs marches et d'organiser les trois ou quatre colonnes mobiles qui attraperont le roi des rois. C'est donc, tout bien considéré, d'une partie de chasse qu'il s'agit. Mais John Bull n'est pas fâché de faire croire à une grande guerre en Ethiopie. Personne n'ira voir si les lauriers cueillis par les Riflemen ne sont pas des ramures de chêne.

Pour extrait : A. Layton.

Inauguration de la statue de M. Billault, à Nantes.

Dimanche a eu lieu à Nantes, avec une grande solennité, l'inauguration de la statue de M. Billault. Les autorités du département et de la Bretagne tout entière assistaient à cet hommage rendu à l'un de ses enfants les plus méritants et les plus illustres. Des députations des grands corps de l'Etat, de la magistrature, du barreau, de l'armée, de l'administration, étaient venues donner leur concours à cette solennité qui peut à bon droit s'intituler patriotique.

Après un discours du premier adjoint de Nantes, rappelant les services rendus par le défunt à son pays natal, M. Rouher, dans une allocution pleine d'élevation et de force, a retracé la carrière si militante et si utile de son prédécesseur dans les conseils de l'empire.

« L'histoire, a dit en terminant M. Rouher, élèvera à son tour une statue à Billault. Elle montrera le point de départ et le point d'arrivée de cette carrière qui commence dans une famille modeste, dans un humble collège de la Bretagne, et monte tous les degrés de la hiérarchie sociale jusqu'au faite des honneurs. Elle admirera l'administrateur éminent, l'orateur de premier ordre. Elle lui assignera sa place parmi les gloires les plus pures de l'empire et au premier rang de cette pléiade de grands hommes qui, depuis 1789, ont illustré nos assemblées parlementaires. Sur le monument qu'elle offrira en exemple aux générations successives, on inscrira ces paroles de Cicéron : *Nihil oratore perfectio praeclearius.* »

Après ce discours vivement applaudi, une cantate a été exécutée par l'Orphéon de Nantes. Il y a eu le soir banquet dans la salle du Théâtre.

Pour extrait : A. Layton.

Bourse. — La liquidation de quinzaine s'opère dans une certaine agitation, par suite de la crise que traversent le Crédit Mobilier et d'autres établissements considérables; la politique est tout à fait mise de côté on s'ajourne dans le monde des affaires comme dans le monde politique.

Rien ne confirme encore le prêt de 75 millions fait par la Banque de France à la compagnie Péreire; cependant personne ne doute désormais que cet arrangement n'ait lieu, et l'on s'en félicite à juste titre.

La rente, coupon détaché, ferme à 69.40. Le Crédit Mobilier rétrograde des 11.25 qu'il avait gagnés samedi, le Crédit foncier, le Comptoir d'escompte tiennent sans variation, ainsi que l'emprunt Italien.

Les affaires sont actives sur les chemins de fer; mais la baisse l'emporte. Le nord seul monte de 2.50. Les autres lignes perdent, savoir: l'Orléans 1.25, le Midi l'Ouest et les Charentes 2.50. Rien sur le Lyon ni sur l'Est.

En fin de Bourse, même hésitation qu'au début.

L'ABYSSINIE.

L'expédition que l'Angleterre prépare contre l'Abyssinie donnant de l'intérêt à tous les renseignements qui concernent cette dernière contrée, nous extrayons les passages suivants d'une correspondance anglaise du *Moniteur* :

Bornée au nord par la Nubie, à l'est par la mer Rouge, à l'ouest par le Kordofan, au sud par une haute chaîne de montagnes, l'Abyssinie est arrosée par plusieurs affluents du Nil. On évalue approximativement l'étendue du pays à 788,000 kilomètres carrés. Le principal commerce consiste dans l'exportation de l'ivoire et de la poudre d'or et dans la vente des esclaves. Gondar, dite la ville aux 44 églises, est la capitale de l'Empereur Théodoros. Ce prince né en 1818, et sacré en 1855, a épousé en seconde noces une fille du vice-roi du Tigré. Il porte le titre de *Négus* Souverain héréditaire, et de droit divin, il reconnaît les constitutions promulguées dans le Fetha Nagast, code im-

périal qui est une imitation plus ou moins exacte du code de Justinien. Il fait la paix et la guerre, confirme ou annule l'hérédité des emplois et des titres nobiliaires, juge en dernier ressort toute espèce de procès. La constitution sociale du pays se base sur les principes de la féodalité, et l'armée se recrute à peu près comme en Europe au moyen-âge. Les principales langues qu'on parle dans l'Abyssinie sont les dialectes dérivés de l'arabe.

La religion la plus répandue est le christianisme. Les chrétiens abyssins appartiennent en général, à la secte d'Éthiopes, cet hérésiarque des environs de Constantinople, qui, au milieu du 5^e siècle, soutint qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, la nature divine et dont les sectateurs prirent, en conséquence, le nom de monophysites. Depuis le 15^e siècle, les Gallas, hordes sauvages, de race nègre, ont envahi les provinces méridionales, et n'ont cessé de causer des ravages dans le pays. On n'a du reste, que des données incomplètes sur l'histoire de l'Abyssinie et sur la situation intérieure de cette contrée, où les étrangers pénètrent difficilement. Sous le rapport de la science, de même qu'au point de vue politique, l'expédition qui se prépare doit être très curieuse. Aussi plusieurs savants demandent-ils à en faire partie, pour élucider des problèmes historiques et géographiques dont la solution ne manque pas d'être intéressante.

On ne se dissimule pas ici les difficultés de l'entreprise. « Une force de 10,000 hommes, était-il dit dans un article récent du *Times*, serait plus que suffisante pour vaincre l'ennemi en rase campagne. Mais qui sait où on le rencontrera ? Un débarquement sur la côte de Massowa, ne serait pas chose difficile. L'embarras sera de marcher à la recherche des troncs abyssiniens. Il s'agit d'opérer sous un climat aussi dangereux pour la vie humaine que celui de la côte opposée du continent africain. Il faut se préparer à parcourir 300 milles de jungles, et l'on sait ce qu'il nous en a coûté pour traverser moins de la moitié de cet espace sur la partie occidentale de l'Afrique. Certes, c'est là une triste perspective. Mais est-ce un fait que le climat soit meurtrier à ce point ? Est-il bien avéré, bien authentique que l'Abyssinie soit aussi malsaine que Sierra Leone ? Le climat est-il plus mauvais que celui de la Haute-Egypte ? Le caractère anglais ne se décourage pas facilement, et les obstacles matériels ne nuiront point à la popularité de l'entreprise. N'est-ce point d'ailleurs un intérêt national pour l'Angleterre de montrer son pavillon et d'accroître son influence et son prestige dans une contrée qui, au point de vue de sa position géographique, présente une importance réelle ? L'Abyssinie commande l'entrée de la mer Rouge, et le percement de l'isthme de Suez assure à ce pays un avenir qui est digne de toute notre attention.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.
22	Diman.	s. Thomas de V.	
23	Lundi.	s. Lin. se Th.	Cabrerets, Catus, St-Céré.
24	Mard.	N. D. de la M.	Soucirac.
25	Merer.	s. Firmin.	St-Germain.

P. Q. le 5, à 4 h. 41 m. du soir.
 P. L. le 14, à 0 h. 43 m. du matin.
 D. Q. le 21, à 3 h. 48 m. du matin.
 N. L. le 27, à 11 h. 51 m. du soir.

Par arrêté préfectoral du 16 septembre 1867, M. Vayre (Louis), conseiller municipal a été nommé maire de la commune de Larroque-Toirac, en remplacement de M. Bergon, décédé.

On lit dans le *Moniteur* :

Par jugement du Tribunal de première instance de Gourdon, en date du 27 mars 1867, le sieur Pinsac (Jean), jeune soldat de la classe de 1866, du canton de Martel, a été condamné à un mois de prison pour avoir tenté de se rendre impropre au service, afin de se soustraire à ses obligations militaires. A la sortie de prison, il a été dirigé conformément aux lois et aux instructions, en vigueur, sur la 2^e compagnie de pionniers de discipline.

Par le même jugement, le père du sieur Pinsac, cultivateur à Seyrie, canton de Martel, et les sieurs Barrot, père et fils, marchands d'allumettes à Chaufour (Corrèze), reconnus complices du même délit, ont été condamnés, le premier à 50 fr. d'amende et les deux autres à six mois et à 2 mois d'emprisonnement et tous solidairement aux dépens.

Tout fait espérer que les statues du roi Murat et du maréchal Bessières sortiront bientôt de leurs guérites et se dresseront devant la population cadurcienne, fière, à juste titre, de ses héros. Les travaux ont commencé ces jours derniers. La colonne Fénélon, qui s'élevait à l'entrée de la promenade, a été démolie, pour être placée plus avant dans l'allée.

Les vendanges sont ouvertes à Cahors depuis lundi dernier.

On nous écrit de Castelnau :

La foire du 12 septembre, de Castelnau a donné lieu à bon nombre d'affaires. 80 bœufs ont été vendus. Les veaux de lait ont été livrés à 0.75 et 80 cent. le kilog. Les porcs gras étaient recherchés et valaient 50 fr. poids vif. Les affaires étaient très actives sur les bêtes à laine, les poulets se sont vendus 60 cent. le kilog. poids vif.

300 hect. de blé ont été livrés aux prix moyen de 28 fr. ; le maïs 17 fr. 50 ; les prunes 20 à 22 fr. les 50 kilog. ; oies 8 à 12 fr. la paire ; dindons 5 à 6 fr. ; les poulets et canards 1 fr. 10 le kil. ; les œufs 55 cent. la douzaine.

On nous écrit de St-Céré, 14 septembre :

Ce matin, le bourg de St-Médard-de-Presque, dans le canton de St-Céré, et cette ville même ont été vivement impressionnés par une double et imposante cérémonie funèbre. Dans la première des deux localités était morte, et dans la seconde, était remise à sa dernière demeure une femme qui fut distinguée entre beaucoup. Une foule émue et recueillie dans laquelle on remarquait nombre de notabilités d'un large rayon à l'entour, rendait les suprêmes devoirs à la veuve d'un homme qui eut dans le Lot une grande popularité qu'il mérita; à la veuve de ce vénérable élu du peuple, Félix de Saint-Priest, d'honneur et chère mémoire, car nul ne dépassa cet homme, éminent par l'esprit et par le cœur, dans l'amour du bien et, en retour, dans l'estime et l'affection publique. — Disons, sur la dénouée à peine refroidie de sa femme, née de Lavaur-Lapradelle, si justement fière du nom de son mari — aux restes mortels duquel elle a voulu que les siens fussent réunis dans le même champ de ruines humaines, — disons qu'elle porta noblement ce nom, quelle fut digne de le porter.

Ajoutons douloureusement que le deuil, dans l'une et l'autre des deux tristes solennités de la campagne et de la ville, était conduit par M. Adrien de Lagardelle, le si honorable membre du Conseil général du département, oncle de M^{me} de Saint-Priest, dont la douleur de la perte, avant l'âge, d'une nièce aimée, profondément gravée sur son visage, excitait les plus vives sympathies de tous.

Les avis télégraphiques des marchés aux grains tenus dans les départements, signalent un temps d'arrêt sur un certain nombre de places. Il est motivé, disent les correspondants, par les apports plus considérables de la culture.

On commence à vendanger dans la Basse-Bourgogne. Le pressurage se fait dans le Midi; il donne 11 % d'alcool, ce qui est la proportion des années de qualité supérieure.

L'enquête sur le projet relatif aux chemins vicinaux est terminée dans les municipalités; elle va être continuée par les comités des départements.

Une réunion des principaux viticulteurs français a eu lieu à Paris, mardi 10 septembre courant, dans le but de fonder une association qui portera le nom de Société centrale de Viticulture. Elle aura pour but la classification des cépages, la propagation des meilleures méthodes de culture et de vinification, etc.

Des sections de cette société seront organisées dans les principaux centres viticoles et communiqueront avec un comité central résidant à Paris, comité où tous les adhérents auront le droit de siéger et de délibérer.

Voici une nouvelle réconfortante pour les anciens maîtres de poste. Il paraît que l'administration centrale s'occupe de régulariser et de réorganiser un grand nombre de relais supprimés par suite du fonctionnement des chemins de fers.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.
 14 7bre Tulet (Louis), faubourg Cabessut.
 16 — Cros (Albert-Jean), rue Fénélon.

Décès.
 14 7bre Aulic (Jean), 16 mois, à Larroque.
 15 — Vincent (Marie), 22 ans, épouse de Jean Astruc, rue de la Liberté.
 16 — Demeau (A.), cultiv., 69 ans, rue de la Liberté.
 16 — Carayon (Hélène), en religion, sœur (Marie-Thérèse), de l'ordre du Carmel, 48 ans, aux Carmélites.
 17 — Béziou (Antoinette), 65 ans, veuve de Jean Labro, rue St-Ureisse.
 17 — Annet (Marie-Virginie-Antoinette-Joséphine), 31 ans, épouse de Teil Antoine, menuisier, rue Fangas.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 15 septembre 1867.

29 versements dont 5 nouveaux	2,130 »
6 remboursements	1,736 57
Pour la chronique locale	A Layton.

COUR IMPERIALE DE PARIS (4^e chambre).

Présidence de M. Metzinger.

Audience du 23 août.

Hôtel meublé. — Voyageur. — Vol. — Responsabilité.

Le 4 décembre 1866, M. Célières, médecin à Cahors, descendait à Paris, à l'hôtel de France, rue d'Antin, 22, tenu par M. Bouchard. Il y venait avec son jeune fils pour la rentrée des classes et portait avec lui notamment des coupons d'actions et obligations de chemins de fer et de l'argent pour une somme de plus de 4,000 francs.

Le lendemain de son installation, tout cela lui était volé dans le meuble dans lequel il l'avait placé et que le voleur avait fracturé.

M. Célières a assigné alors M. Bouchard en paiement de toutes les valeurs qui avaient été ainsi soustraites, et celui-ci a résisté, soutenant que sa responsabilité ne pouvait s'étendre qu'aux effets que M. Célières portait avec lui pour les nécessités de son voyage; qu'elle ne pouvait être illimitée et garantir toutes les valeurs qu'il plairait aux voyageurs de porter avec eux; que M. Célières, pour ce qu'il venait faire à Paris, n'avait pas besoin de 4,792 francs et de 15,000 francs encore en autres valeurs; que le voleur, dans sa précipitation, n'avait pu emporter et qui ont été retrouvés dans la chambre; que l'usage en pareilles circonstances était de déposer au maître de l'hôtel les valeurs importantes dont les voyageurs étaient nantis; que M. Célières, qui connaissait cet usage, avait eu tort de ne pas s'y conformer et qu'il en était victime sans recours possible contre son hôtelier.

Malgré ces raisons, la demande de M. Célières a été admise par jugement du tribunal civil de la Seine, du 11 avril 1867.

M. Bouchard a interjeté appel du jugement.

Mais, sur la plaidoirie de M^e Champetier de Ribes, avocat de M. Célières, la Cour, adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé leur décision.

(Extrait de la Gazette des Tribunaux.)

Faits Divers.

L'ouverture de la chasse dans le département des Alpes-Maritimes a été signalée par la capture d'un animal fort rare dans les contrées méridionales de l'Europe, celle d'un lynx ou loup-cervier femelle, et de ses petits.

C'est dans une gorge des montagnes qui avoisinent la petite ville de Sospel, située à quelques kilomètres du port de Menton, qu'a été tué cet animal.

Voici quelques détails sur la nature de ce quadrupède : il est moins gros que le loup et plus bas sur ses jambes; il est de la grandeur d'un renard. Ses oreilles sont surmontées, à leur extrémité, d'un pinceau de poils noirs. Il a les yeux brillants, le regard doux, l'aspect agréable et gai. Le lynx ne court pas comme le loup, il marche et saute comme un chat. Il vit de chasse et poursuit son gibier jusqu'à la cime des arbres.

Dans les montagnes de Sospel, où on l'a tué, cet animal faisait main-basse sur les chats des fermes voisines de sa tanière, sur les martres, les écrevilles, les chamois, les lièvres et les oiseaux. On va s'élançant sur des victimes, qu'il attend au passage, les prendre à la gorge, sucer leur sang et leur ouvrir la tête pour manger la cervelle. Le nom de loup-cervier provient de la ressemblance de sa peau tachetée avec celle des jeunes cerfs.

On dit communément, en parlant d'une personne qui a une bonne vue, qu'elle a des yeux de lynx. C'est une exagération qui a pris son origine dans les récits d'anciens naturalistes, qui attribuaient au lynx une vue assez perçante pour pénétrer les corps opaques.

Le lynx est, à la vérité, doué d'une excellente vue.

Cet animal habite les climats froids. Il est du nombre de ceux qui ont pu passer d'un continent à l'autre par les terres du Nord. On le rencontre en Amérique et en Europe dans les latitudes septentrionales.

On écrit au *Temps*, du camp de Châlons 1^{er} septembre :

« A 2 heures moins quelques minutes une effroyable explosion secoua comme un coup de vent les tentes de la première division d'infanterie du camp de Châlons; la poudrière, qui se trouve à 1,600 mètres à peu près en avant du front de bandière de cette division, venait d'éclater. Les sapeurs du 57^e et du 73^e sous la direction de M. le capitaine de tir du 57^e, étaient occupés à charger des tonneaux de poudre et de cartouches sur des prolonges du train. Deux voitures étaient déjà chargées et arrêtées à 50 mètres de l'enceinte extérieure de la poudrière, et on apportait les tonneaux qui devaient compléter le chargement de la troisième et dernière voiture, quand la catastrophe eut lieu. Quelle en est la cause ? On l'ignore encore mais un cri se fit entendre, suivi aussitôt d'une épouvantable détonation.

Quand les détonations partielles occasionnées par l'incendie qui se déclara après l'explosion eurent en partie cessé, M. le général

Donai, qui commande le camp par intérim, autorisa M. le commandant du génie Venant à conduire ses sapeurs sur le lieu du sinistre. L'incendie fut vite éteint, et on put s'approcher et ramasser les restes épars et mutilés des victimes. Trois sapeurs du 57^e, cinq du 73^e, et le capitaine de tir du 57^e, ont trouvé la mort dans cette triste journée.

Quant aux hommes qui étaient à l'extérieur, auprès de la voiture qui a été renversée et brisée, ils ont été tous plus ou moins grièvement brûlés par les flammes et atteints par la chute des matériaux.

Le tribunal civil de Lyon vient de décider une fois encore que les administrateurs des chemins de fer sont responsables de la perte ou des avaries des objets qui leur sont confiés, à moins, bien entendu, qu'elles ne prouvent que ces pertes ou ces avaries doivent être attribuées à un cas de force majeure.

Le tribunal de Lyon reconnaît du reste que les Compagnies de chemins de fer peuvent exiger la vérification préalable des colis dont le transport leur est confié; mais que s'il leur convient de négliger ce contrôle elles se trouvent parfaitement liées par la déclaration de l'expéditeur jusqu'à ce qu'elles en aient prouvé l'inexactitude.

Le *Moniteur* publie un certain nombre de condamnations prononcées contre de jeunes soldats de la classe de 1866, pour avoir tenté de se rendre impropres au service. Après avoir subi la peine de l'emprisonnement, ces jeunes soldats ont été dirigés, conformément aux lois et instructions en vigueur, sur la deuxième compagnie des pionniers de discipline.

D'après les affirmations de plusieurs journaux, le docteur Leclerc, de Tours, aurait trouvé le moyen de guérir la phthisie, cette terrible maladie qui chaque année fait tant de victimes.

Le procédé du docteur Leclerc est simple. Il fait respirer à ses malades de la chaux vive, ce qui provoque une toux opiniâtre et une expectoration abondante. La plaie des poumons est mise à nu. Il la cicatrice au moyen d'une fumigation dont il a le secret, puis, peu à peu, le poumon se reforme en quelque sorte, et, au bout de quelques semaines, des malades condamnés et qui n'avaient plus que le souffle, ressuscitent pour ainsi dire.

La suppression de la contrainte par corps doit avoir pour conséquence une révision de la législation sur les faillites, demandée par les Chambres et les tribunaux de commerce et en ce moment soumise à l'examen du Conseil d'Etat.

On propose d'introduire dans la loi des adoucissements qui la feront moins redouter des débiteurs honnêtes, et de rendre en même temps plus sévère la répression des délits et des crimes commis dans les faillites.

La dernière réforme demandée à la sollicitude des conseils du gouvernement concerne le privilège des propriétaires dans les faillites. Ce privilège qui attribue au propriétaire le droit de se faire payer avant tous les autres créanciers le montant total des loyers échus et à échoir, est véritablement exorbitant. Il permet à celui qui n'a encore rien fourni de s'enrichir au détriment et avec les biens de ceux qui ont livré leurs capitaux et leurs marchandises et dont le désastre devient ainsi irrémédiable.

Enfin, la procédure serait simplifiée en vue d'imprimer à l'expédition des affaires une marche plus rapide et plus conforme à l'intérêt de tous.

Le ministre de la justice est, assure-t-on, entièrement favorable à une révision dans ce sens de la législation sur les faillites, et un projet de loi serait en voie de préparation.

Une nouvelle et singulière application de la photographie vient de donner lieu à un litige judiciaire.

Voici la question telle qu'elle a été résolue affirmativement par le tribunal de Château-Thierry :

La personne qui conteste la validité d'un testament peut être autorisée par le tribunal à faire prendre par la voie photographique une copie du testament.

Cette solution est intervenue dans les circonstances suivantes :

« Une dame Barbez meurt, laissant un testament olographe par lequel elle institue son mari légataire universel. Le frère de la défunte prétend que le testament n'est pas en entier l'œuvre de sa sœur; et pour pouvoir mieux s'éclairer et surtout éclairer les experts et les avocats qu'il veut consulter, il demande au notaire la permission de prendre une copie photographique du testament.

« Opposition de la part du mari, légataire universel, la question a été tranchée au bénéfice du demandeur. »

Depuis le commencement de septembre est ouverte, à l'annexe agricole de Billancourt, l'exposition des animaux de l'espèce porcine.

Cette exposition est non moins brillante que celles qui l'ont précédée. Les principales races anglaise et française s'y trouvent représentées par des types remarquables. A côté des porcs Yorkshire, Berkshire, Middlessex, New-Leicester, etc., figurent sans désavantage des animaux de nos races auvergnons, cronnaise, normande, limousine, du Quercy, etc.

Pendant la seconde quinzaine de septembre, les porcs seront remplacés par une exposition de mulets, d'ânes et des races chevalines mulassières. Ce concours aura une importance d'autant plus marquée, que les mules de France sont estimées dans le monde entier, aussi bien pour leurs qualités que pour leur grande taille. Il répond à un besoin réel, car personne n'ignore que l'industrie mulassière est une des principales sources de richesse de plusieurs de nos départements.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6^e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à Paris.

ÉCOLE DE NOTARIAT DE BORDEAUX
Rue de Cheverus, 8.

Cette institution, fondée en 1831, a pour objet de suppléer à l'insuffisance du stage et de procurer aux jeunes gens qui aspirent au notariat une instruction raisonnée et approfondie. — Les Notaires formés à cette école ne sont plus de simples praticiens; versés dans la science du droit civil et des lois fiscales, ils savent toujours conformer leurs actes aux prescriptions de la loi et éviter ainsi les difficultés et les procès.

L'École de Bordeaux compte trente-six années d'existence et présente ainsi la garantie d'un enseignement depuis longtemps éprouvé. Quarante-huit départements y ont envoyé des élèves et de nombreux notaires lui doivent leur instruction et leur succès.

La rentrée se fait le quatre novembre.

CONVERSION

DES DETTES PASSIVES D'ESPAGNE

MM. Edw^d BLOUNT et C^e, banquiers, 3, rue de la Paix, à Paris, et
MM. HENTSCH LUTSCHER et C^e, banquiers, 20, rue Lepelletier, à Paris,

Chargés de la conversion par le Gouvernement Espagnol, rappellent aux porteurs des titres de la Dette passive de 1^{re} et de 2^e classe intérieure, de la 2^e classe extérieure, et de la Dette différée de 1831, que le délai pour la conversion avec bonification du semestre d'intérêt du 1^{er} janvier au 30 juin 1867, EXPIRE LE 24 SEPTEMBRE COURANT.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons LA NEPTUNIDE ROUILLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de M^e Ayzac, avoué, à Gourdon.

La vente des biens de Jean-Agapy David, cultivateur demeurant à Couziac, commune de Peyrignac, aura lieu le 1 octobre 1867, à onze heures du matin, au Tribunal de Gourdon. Mise à prix : 1,750 fr.

Dépôt à la Mairie de Lanzac du plan parcellaire des terrains à occuper par le ch. v. ord. de 2^e cl., n^o 2. (Extrait du *Gourdonnais*, 5 septembre.)

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :

- Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
- Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
- Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
- Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'avenir national se vend dans les gares de ch de fer

Les souscripteurs au *Journal du Lot*, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous évi- ront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

EXPOSITION DE LONDRES 1862 GRANDE MÉDAILLE UNIQUE

OUVRAGES DE A. PRÉTERRE CHIRURGIEN-DENTISTE.

L'AURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET RÉDACTEUR EN CHEF DE L'ART DENTAIRE, 29, Boulevard des Italiens, à Paris.

<p style="text-align: center;">EXTRACTIONS ET OPÉRATIONS DENTAIRES sans souffrance par le <i>protoroyde d'Azote</i>. Brev. s. g. d. g. — Brochure franco, 1 fr.</p>	<p style="text-align: center;">CONSEILS AUX PERSONNES QUI ONT PERDU DES DENTS Brochure franco 1 fr</p>	<p style="text-align: center;">DENTITION DES ENFANTS CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE Brochure franco 1 fr.</p>	<p style="text-align: center;">DES ELIXIRS ET POUDRES DENTIFRICES Avantages et inconvénients. — Notice sur la poudre et l'ÉLIXIR PRÉTERRE. — Brochure franco 1 fr.</p>
--	---	---	---

Ces ouvrages s'envoient contre timb.-poste.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie,
Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLÉ (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

MARBRERIE ITALIENNE
DE SECONDO PASQUINO
ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

TBLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES
par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 432 pages, orné de figures, 1^{re} édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5fr.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audouy*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

LUBIN

COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS,
MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :
Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature,
Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Ne s'oubliez pas, S. V. P., le fait est exact !...)

Avis aux Dames et aux Messieurs :
Voulez-vous être bien coiffés? suavement parfumés? gracieusement cravatés? poussez une pointe chez moi!...

Une des branches les plus intéressantes de la
SCIENCE MÉDICALE
MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :

- 1^o **Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme;** 1^{re} édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.
- 2^o **Traité d'Épuisement prématuré;** quatrième édition, 1 volume de 626 pages.
- 3^o **Traité des Maladies des Femmes;** 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr.; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

Avis au commerce de Vins.
Monsieur PIERSON, courtier-commissionnaire en liquides, offre ses services, soit pour veudra la commission, soit pour prendre en consignation, et fait des avances en espèces sur vins et eaux-de-vie. — S'adresser, 48, rue des Ecoles, Paris, à M. PIERSON Eugène.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES
du docteur PATERSON



de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1838), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FEYARD, de Lyon, seul propriétaire. — **Dépôts principaux :** New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. WILCOX et C^e, Oxford street, 336; Paris, ph., rue Réaumur, 43; à Cahors, VINEL, pharmacien.

A LOUER
A LUZÉCH
LE CAFÉ DE FRANCE
Situé au centre de la place, se composant de 5 grandes pièces. S'adresser à M. Bessières qui en est le propriétaire.

A LOUER
1 UN APPARTEMENT
AU 2^e ETAGE
2^e UN MAGASIN
rue Fénelon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GUILHOU
Le propriétaire-gérant A. LAYTON